

054-215404393-20231218-DCM762023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2023

Publication : 21/12/2023

DEPARTEMENT
Meurthe-et-Moselle

ARRONDISSEMENT
NANCY

CANTON
GRAND COURONNÉ



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 18 décembre 2023**

L'An deux mil vingt-trois, le 18 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de PULNOY étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Marc OGIEZ.

Étaient présents : Mmes et MM. OGIEZ HOUDRY JEANDEL CASTELA DEMARNE ANDRE N. JACOB DEHAYE MASSON DANNEBEY WEHRLLEN C. JACOB SCHIEL DENIS DEVITERNE BEN ISMAIL

Absents excusés :

R. CORBERAND a donné pouvoir à B. JEANDEL
C.MATHIS a donné pouvoir à C. JACOB
V.BADER a donné pouvoir à A. ANDRE
L.BABIN a donné pouvoir à ML . MASSON
C. SIMEANT a donné pouvoir à J. DEHAYE
C. FRANCHE a donné pouvoir à A. CASTELA
D. ZIETERSKI a donné pouvoir à Z. BEN ISMAIL
J ENEL a donné pouvoir à D. DEVITERNE.

Absents :

S. DUSSIAUX
L. ZIETERSKI
F. PERROLLAZ

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Léon WEHRLLEN, ayant obtenu la majorité de suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

OBJET

Renouvellement du programme seniors « Et si on partageait »

Nomenclature ACTES : 7.1 FINANCES LOCALES – Décisions budgétaires – tarifs des services publics

Nombre de Conseillers :

en exercice : 27
présents : 16
votants : 24
pour : 24
contre : 0
abstention : 0

Rapporteur : Marie-Claude DANNEBEY

Exposé des motifs

054-215404393-20231218-DCM762023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2023
Publication : 21/12/2023

L'indice de vieillissement a fortement augmenté. Cela indique que Pulnoy est fortement touchée par le vieillissement de sa population. L'indice communal est plus élevé que celui du département. De plus, la population communale vieillit plus rapidement que la population départementale.

Le taux de dépendance économique (rapport entre les 15-64 ans - population en âge de travailler – et les 65 ans et plus) était de 35,7% à Pulnoy en 2014. Cet indice a également augmenté au cours de la période d'observation : il était de 24% en 2009. Le taux de Pulnoy est actuellement plus fort que celui du département. On compte 969 seniors de plus de 65 ans à Pulnoy.

Le nombre de seniors isolés est également en augmentation quelle que soit la catégorie d'âges. Les 55-64 ans et les 80 ans ou plus ont connu les plus fortes augmentations.

Le vieillissement démographique à venir rend la thématique du maintien à domicile particulièrement importante.

La mobilité apparaît comme un facteur essentiel du maintien à domicile. Une personne âgée éprouvant des difficultés de déplacement perd nettement en autonomie. Ces difficultés de mobilité représentent une inquiétude majeure pour les seniors.

Utilisation du numérique :

Les acteurs rencontrés font remonter l'importance de la problématique de la dématérialisation des services, notamment pour les personnes âgées seules. Il y aurait une forte inquiétude des seniors non connectés liée au développement des services dématérialisés.

Selon l'enquête réalisée, la part des personnes n'utilisant pas internet augmente avec l'âge. Cependant, les raisons évoquées expriment autant un manque de formation ou de matériel qu'un manque d'envie. Ainsi près de 32% des raisons évoquées chez les personnes de 80 ans ou plus concernent un manque de formation et 34% un manque de matériel. L'aspect matériel dans la non-utilisation d'internet semble également plus présent.

Afin de répondre au mieux aux besoins des usagers le projet a pour ambition de :

- Créer un lieu de concertation ;
- Favoriser le développement de la communication ;
- Encourager les activités physiques adaptées ;
- Développer l'information et la formation autour des nouvelles technologies ;
- Favoriser le maintien à domicile ;
- Appréhender le vieillissement en bonne santé

Afin de répondre à l'audit effectué dans le cadre l'Analyse des Besoins Sociaux en cours le Service Toutes Générations, via la branche Séniors, proposera aux seniors à compter du 1 janvier 2024 un programme d'animations.

TARIFS « ET SI ON PARTAGEAIT »
(à compter du 1^{er} janvier 2024)

ACTIVITE	Tarif / séance	DESCRIPTION
ATELIERS AVEC INTERVENANT	5 €	Ateliers intergénérationnels (exemple : ateliers d'écriture et de théâtre)
CINE GOUTER TOUTES GENERATIONS	2 €	Stimuler la réflexion et rendre le public acteur lors d'un moment de convivialité et de partage
"Heure du Tee" par L'ALBATROS	2€	Découverte sport extérieur et du golf adapté
ATELIERS INFORMATIQUES : APPRENDRE A UTILISER L'OUTIL INFORMATIQUE	2 €	Ateliers informatiques dont l'objectif est de sortir de la fracture numérique
ACTIVITE PHYSIQUE POUR TOUS	2 €	Activité physique adaptée
ATELIER VITALITE - BIEN VIEILLIR (cycle de 6 ateliers)	2 €	Bien vieillir dans sa tête et dans son corps

054-215404393-20231218-DCM762023-DE

ATELIERS SANS INTERVENANT	0 €	Ateliers intergénérationnels
REPAS DE LA VILLE DES SENIORS ORGANISE PAR LES SENIORS DE PULNOY	0 €	L'occasion de rassembler les seniors à partir de 67 ans lors d'un repas festif offert par la Ville et organisé par le club des Seniors
CAFE RENCONTRE LITTERAIRE	0 €	Rencontre littéraire
JEUX INSTRUCTIFS POUR ENTRAINER LA MEMOIRE	0 €	Jeux instructifs et conviviaux pour entretenir sa mémoire. Plusieurs thématiques. Une énigme à résoudre. Une lecture et un test de mémoire qui se pratiquent en groupe.
ATELIER BIEN CHEZ SOI	0 €	Conseils pour aménager son habitat qui vise à préserver sa qualité de vie.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'exposé de Mme BADER ;

Considérant l'avis favorable (1 abstention : DD) des commissions en date du 5 décembre 2023 ;

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil Municipal :

- AUTORISE le Maire à appliquer les tarifs selon la grille tarifaire ci-dessus ;
- RAPPELLE que les modalités d'inscriptions et de paiement s'effectuent en mairie, auprès du Service Toutes Générations ;
- AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces consécutives à cette décision.

Le Maire certifie que la liste de délibérations de cette délibération a été publiée sur le site internet de la Mairie le 21/12/2023 et que la convocation a été faite le 12/12/2023



POUR COPIE CONFORME
PULNOY, le 19 décembre 2023

Le Maire,
Marc OGIEZ



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215404393-20231218-DCM762023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2023

Publication : 21/12/2023